

VILLE DE FLERS-EN-ESCREBIEUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE**

L'An deux mil vingt deux, le douze Juillet à dix-huit heures, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques PEYRAUD, Maire, à la suite de la convocation qui leur a été faite.

Présents : MM : PEYRAUD, FAUCHOIS, SELLIER, DOUAY, PLACE, JAMROZIK, MMES LECOIN, PONTHEUX, KOSITZKI, DUDANT, DEWILDE

Excuses : M.M. STRZELECKI, BROCHET, PERU, GORNIAK,

OBJET : Bourses de scolarité - Année 2021-2022

La Commission Administrative décide d'accorder à chaque élève de la Commune ayant fréquenté au cours de l'année scolaire 2021-2022, une des classes suivantes : 1ère, 2ème année de CAP, 1ère et 2ème année de BEP, seconde, première et terminale, le bénéfice d'une bourse communale dont elle fixe le taux à 55 Euros.

Le paiement de ces bourses sera effectué par virement bancaire ou postal.

Le montant de la dépense sera prélevé sur le crédit prévu à l'Article 6718 du budget 2022.

Les certificats de scolarité seront produits au Receveur Municipal à l'appui des mandats.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures,

Pour EXTRAIT CONFORME,

Le Président de la Commission Administrative,

Publié le 01/08/2022

Envoyé en Sous-Préfecture le 20/07/2022

Réceptionné en Sous-Préfecture le 21/07/2022